

Compte Rendu de la Réunion de la C.N.E.A.C.
Mercredi 28 mars 2018 à 9 heures 30
A la Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès (93535) AUBERVILLIERS

Membres présents :

M. Jean Claude METANS (Président)

Mmes Arlette CATTOEN - Laure-Gaëtane FAURE - Maryannic JOURDEN

MM. René RAUWEL (secrétaire général) – Gérald DELALANDE - Jean-Denis DEVINS –
David POWELL – Eric TRIVELLIN - Alain VELAY.

Excusés : MM : Michel MOTTET - Daniel SCHWARTZ - Alexandre BALZER – Philippe LUCAS –

L'ordre du jour est rappelé et abordé.

Communication du Président :

Point sur l'activité 2017 de la Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles,

Nous arrivons au terme de ces trois années statutaires d'activités et cette réunion sera la dernière de cette mandature

L'activité CNEAC au cours de ces trois années passées a connu une évolution favorable dans pratiquement toutes les disciplines. Les Groupes de travail, dont la mission essentielle est de promouvoir une discipline ou la mission qui leur est confiée, ont développés une activité dynamique, répondant à une demande sans cesse en évolution.

Le travail est conséquent et se fait en bonne intelligence. Le nombre de licenciés a augmenté régulièrement au cours ces dernières années et a poursuivi sa progression en 2017, il faut continuer sur cette lancée.

L'évolution et la mise à jour de nos règlements ont provoqué de nombreuses questions et interrogations. Tout cela a été réglé grâce à la disponibilité de chacun, je tiens à vous remercier pour votre investissement personnel, chacun travaillant à hauteur de ses possibilités. Nous devons, pour notre commission et nos licenciés poursuivre cette mission avec conviction.

Vous pourrez constater à la lecture du tableau ci-dessous que les licences, éditées par les services informatiques de la SCC en collaboration étroite avec notre groupe de travail informatique et licences ont connues une évolution intéressante. Certaines disciplines ont peiné un peu en 2017 mais nous devons regarder résolument et avec enthousiasme vers l'avenir.

Il est rappelé qu'une seule licence est délivrée pour toutes les activités de la commission donnant ainsi la possibilité de pratiquer toutes les disciplines au choix du licencié en fonction bien entendu de ses aptitudes personnelles, de ses motivations et des aptitudes de son chien.

Un travail remarquable a été réalisé par les différents services de la SCC sous la responsabilité de Catherine Bigoni et de son équipe.

Il faut remercier également le service informatique de la SCC mais aussi et bien évidemment le Groupe de Travail informatique et licences de la CNEAC pour son travail de dématérialisation de nos process nous permettant une gestion informatisée de nos concours pour la majorité de nos disciplines. Le logiciel de gestion des concours « PROGESCO » se révèle particulièrement adaptable et adapté.

De bonnes nouvelles nous sont parvenues de la FCI ; La création de deux nouvelles commissions

1°) la commission internationale DOG DANCING, Laure-Gaëtane FAURE a été désignée pour représenter la France auprès de cette commission, le premier championnat du monde réservé aux chiens inscrits à un livre d'origine et dont la race est reconnue par la FCI a été organisé lors du World Dog Show à Leipzig au mois de novembre dernier.

2°) la commission Cani cross & « Turnierhundsport » (THS), Alain VELAY a été désigné pour représenter la France auprès de cette commission.

Les chiffres « Licences » 2017 : Licences annuelles = **14 926** + 864 Licences Jour, soit un total de **15 790 délivrées**. Il est noté une petite baisse du nombre de licences "jour" en Cani-Cross

Dans un tout autre domaine nous aurons le plaisir d'accueillir à midi Madame Sylvie CLENET pour lui remettre le prix SCC de "Un Chien dans ma Vie".

ACTIVITES LICENCES 2016 - 2017

Chiffres obtenus à partir des disciplines exercées par les licenciés

		Jeunes	Adultes	Total	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes
Education	2016	336	8 718	9 054	6 355	70,19%	2 699	29,81%
	2017	338	9096	9 434	6063	64,27%	3371	35,73%
		1,01%	1,04%	1,04%	0,95%		1,25%	
Agility	2016	565	11 541	12 106	8 458	69,87%	3 648	30,13%
	2017	549	11844	12 393	7856	63,39%	4537	36,61%
		0,97	1,03	0,01	0,93		0,01	
Dog Dancing	2016	54	1 423	1 477	1 247	84,43%	230	15,57%
	2017	52	1491	1 543	1209	78,35%	334	21,65%
		0,96%	1,05%	1,04%	0,97%		1,45%	
Frisbee	2016	13	618	631	437	69,26%	194	30,74%
	2017	18	618	636	208	32,70%	428	67,30%

		1,38%	1,00%	1,01%	0,48%		2,21%	
Fly-Ball	2016	37	1 324	1 361	982	72,15%	379	27,85%
	2017	43	1331	1 374	916	66,67%	458	33,33%
		1,16%	1,01%	1,01%	0,93%		1,21%	
Cani-Cross	2016	44	902	946	603	63,74%	343	36,26%
	2017	49	1027	1 076	622	57,81%	454	42,19%
		1,11%	1,14%	1,14%	1,03%		1,32%	
Attelage	2016	0	315	315	190	60,32%	125	39,68%
	2017	2	280	284	165	58,10%	117	41,20%
			0,89%	0,90%	0,87%		0,94%	
Chiens visiteurs	2016	0	1 624	1 624	1 354	83,37%	270	16,63%
	2017	0	1844	1 844	1389	75,33%	455	24,67%
	2017		1,14%	1,14%	1,03%		1,69%	

Concours et Tournois 2017 :

Activité	Programmés	Réalisés
Agility	883	822
Attelage	24	24
Canicross	47	43
Dog-Dancing	53	44
Flyball	34	26

Allocations Financières

TABLEAU DES ALLOCATIONS CNEAC 2018		
A G I L I T Y	Championnat de France Agility Séniors	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury
	Championnat de France Agility jeunes	Allocation de 2 000 euros plus frais de jury + complément selon étude du bilan financier (Engagements gratuits) + Tee Shirt concurrents
	Grand Prix de France Agility	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury
	Trophée par équipe	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury

	Championnat du Monde	Prise en charge des inscriptions, des frais de déplacement AR à partir du point de ralliement en France jusqu'au site, plus hébergement et nourriture sur place sur présentation de factures originales (Prévoir avance sur frais de 1 000 euros pour les courses alimentaires sur place),
	Sélectifs EO et AWC	Prise en charge des frais de jury sur présentation de justificatifs (Juges sélectionnés par la CNEAC), et prise en charge du délégué CNEAC
	Sélectifs EO Jeunes	Organisé par la CNEAC Allocation de 500 euros au club partenaire plus prise en charge des frais de jury.
	Européenne open seniors	Prise en charge des inscriptions, des frais de déplacement + Hébergement et Déjeuner sur place dans la limite de 200 euros par participant et sur présentation de factures originales de frais réels.
	Européenne open junior	Participation de 1 500 € sur présentation d'une facture de frais de transport par bus, effectué par un professionnel + Equipement Vestimentaire sur présentation de devis à valider par la CNEAC (<i>maximum 1 800 euros</i>)
	French Cup	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury
	PAWC	Participation de 1 500 € sur présentation d'une facture de frais de transport par bus, effectué par un professionnel
	Formation Mag1 * Deux intervenants C.N.E.A.C. sur le MAG1	Prise en charge sur justificatif des frais de déplacement des intervenants CNEAC limités à 600 Kms A-R par intervenant
OBERYTHMEE DOG DANCING	Grand Prix de France	Allocation de 3 000 euros plus frais de jury
	Championnat du Monde	Prise en charge des frais de déplacement AR à partir du point de ralliement en France jusqu'au site, plus hébergement et nourriture sur place sur présentation de factures originales
	Monitorat	Prise en charge sur justificatif des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limités à 600 Kms A-R
FLY BALL	GPF	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury plus frais responsable Chrono.
	Monitorat	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM AR
ATTELAGE	GPF	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury
	Monitorat	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM A/R

CANI CROSS	GPF	Allocation de 2 500 euros et prise en charge des frais de jury
	Monitorat	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM AR
CHIENS VISITEURS	Intervenants chiens visiteurs	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 Kms A/R
EDUCATION CANINE	Formation MEC 1 ET 2	Prise en charge des honoraires vétérinaires (AMO) plus frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 Kms A/R

Note concernant les MEC 1 et 2 : Les interventions vétérinaires sont rémunérées au tarif de 24 AMO. Soit pour l'année 2018 : 24 x 14,18 = **340,32** euros pour le premier et deuxième module ; au tarif de 12 AMO pour le troisième module soit pour l'année 2018 : 12 x 14,18 = **170,16** euros. Joindre la note d'honoraires originale à la demande de remboursement. Les frais de déplacement du vétérinaire restent à la charge de l'organisateur.

Dossiers Juges :

DOG DANCING OBERYTHMEE : Qualification de Emilienne SZEWZYCK: La candidate répond aux critères exigés. Le groupe de travail est favorable à la qualification.

Proposition de Madame Véronique GRAS à la fonction de Juge Agility – Candidature validée par le comité de la Société Canine Midi Côte d'Azur

Proposition de Monsieur SIECA Thierry à la fonction de Juge Agility – Candidature validée par le comité de l'Association Canine Territoriale de Charente

Proposition de M SARAZIN Denis à la fonction d'examineur en Attelage – Candidature validée par le Comité de la Société Canine Champagne Ardennes





Proposition de Monsieur ROSELIER Patrice à la fonction de Directeur de Course Cross-Canin – candidature validée par le comité de la Société Canine Midi Côte d'Azur

Proposition Jury pour la finale du trophée par équipes 2018 :
Mesdames JOURDEN Maryannic – BOUDIER Marie José – BETBEDER Béatrice - GUIGNARD Caroline – D'AGOSTINO Térésa

Proposition Jury pour la finale du Championnat de France Juniors 2018 :
Madame DELATRE Nadège

Proposition à la Commission FCI de Fly Ball
Madame Virginie HOUYOUX – et Madame FOURCOT-AGNIEL Hélène pour juger la coupe du monde open de Fly Ball en août prochain.

- ✚ Propositions des G.T.
- ✚ [G.T.Dog-dancing obérythmée : Responsable Laure-Gaëtane FAURE](#)
- ✚ [G.T. Chiens Visiteurs : Responsable Eric TRIVELLIN](#)
- ✚ [G.T. Chiens Attelage : Responsable Gérald DELALANDE](#)
- ✚ [G.T. Informatique et Licence Responsable Jean-Denis DEVINS](#)

-  [G.T Formation. Responsable Alexandre BALZER](#)
-  [G.T. Handis : Responsable Jacky BLANC](#)
-  [G.T.Cani-cross : Responsable Alain VELAY](#)
-  [G.T.AGILITY : Responsable Maryannic JOURDEN](#)

Questions diverses

oo

GRUPE DE TRAVAIL CHIENS DOG-DANCING-OBERTHMEE

Responsable du Groupe : Laure-Gaëtane FAURE

Propositions :

Grand Prix de France 2018 :

- Les 4 et 5 août 2018 à Gelpolsheim
- 115 concurrents maximum, en privilégiant les inscriptions solos. Si une liste d'attente est générée avec des concurrents en solo, l'épreuve duo/équipe n'aura pas lieu.
- Pointages : 2 excellents dans la catégorie d'engagement entre le 01/01/2017 et le 31/07/2018.
- Juges français : Nathalie Tanvet, Yolande Gorge. Juges étrangers : Emmy Simonsen (Danemark), Wendy Coersen (Pays-Bas)
- Engagements : Ouverture des engagements en ligne le 4 juin, clôture des engagements le 20 juillet
- Création d'une page Facebook dédiée au GPF et administrée par le club organisateur pour la diffusion des informations pratiques (hôtel, parking...)
- Transférer le concours sous le nom du club CNEAC

LICENCES :

- Quel que soit le concours (classique ou GPF), les concurrents français doivent avoir une licence à jour pour pouvoir concourir.
- Concernant les concurrents étrangers, ils doivent créer un profil sur le site CNEAC pour pouvoir s'inscrire à un concours organisé en France, quelle que soit leur fédération d'origine (FCI).
- L'organisateur vérifie que tout concurrent venant de l'étranger est en possession d'un carnet de travail.
- A défaut d'assurance, le concurrent devra prendre une « licence jour » (Voir questions diverses)

COACH :

- Coach équipe de France : Un appel à candidature est à réaliser via le site Internet de la CNEAC. Le profil recherché est un compétiteur ou ancien compétiteur de la discipline, niveau avancé ou intermédiaire, investit pour la promotion de celle-ci sur son territoire. Il/elle devra prouver ses compétences en coaching, ses capacités à motiver une équipe, à l'encadrer, à fédérer et souder un groupe. Parler anglais est souhaitable. Le coach de l'équipe de France de Dog-Dancing est en place pour 1 an et sous l'autorité du groupe de travail auprès de qui il/elle recevra sa feuille de route et devra rendre compte. Les candidatures sont à envoyer au GT Dog-Dancing, avant le 30 avril 2018, avec une lettre de candidature et le descriptif d'un projet pour l'équipe de France.
- Sélection de l'équipe de France : GT Dog-Dancing sur les critères suivants
 - Être licencié en France
 - Concourir en avancé l'année N de la sélection
 - Avoir participé en avancé au GPF de l'année N et/ou de l'année N-1

- Avoir un chien LOF ou LOE pour une race reconnue par la FCI
 - Postuler avec une lettre de candidature et les pointages nécessaires auprès du GT Dog-Dancing
- Le GT se réserve le droit de compléter, si nécessaire, l'équipe de France en cas de manque de postulants répondants aux critères de sélection précédemment évoqués. Il communiquera les conditions et ses choix sur le site de la CNEAC.

REUNION DES JUGES DE LA DISCIPLINE :

Une réunion des juges sera fixée prochainement

OEC 2018 :

Quel que soit le mode d'organisation de l'OEC, la CNEAC/SCC ne pourra pas envoyer de représentant officiel (individuel ou équipe de France) tant que cette compétition ne sera pas organisée avec le règlement approuvé par la FCI.

Afin de favoriser les échanges entre les nations et promouvoir un Dog-Dancing de haut niveau en France, le groupe de travail souhaite pouvoir sélectionner une équipe de France officielle pour participer aux OEC à partir de celui de 2019 pour autant que cette manifestation soit reconnue par la FCI et organisée dans le respect de ses règlements.

JEUNES CONDUCTEURS :

Jusqu'alors, les jeunes conducteurs ne payaient pas leur engagement jusqu'à la fin de l'année de leur 14^{ième} anniversaire. Dorénavant, ils seront considérés comme sénior et paieront donc leur engagement dès l'année de leur 14^{ième} anniversaire.

COMMUNICATION :

Communiqué paru sur le site de la CNEAC pour informer de l'adresse générique du groupe de travail : dogdancing_gt@sportscanins.fr.

- Le groupe de travail demande la création d'une page Facebook officielle. Elle n'a pas pour vocation à remplacer le site CNEAC pour la communication des informations officielles. Mais de nombreux groupes existent sur les réseaux sociaux afin de parler de la discipline. Nous souhaiterions alors apporter des précisions, des corrections officielles à ce que nous pouvons lire sur ces réseaux sociaux.

POINTS DE REGLEMENT :

Paragraphe 6.2 "Sur un même concours, c'est soit le possesseur de la licence propriétaire, soit le possesseur de la carte conducteur qui concourt. Préciser "sauf pour les jeunes conducteurs qui peuvent concourir sur le même concours et avec le même chien qu'un concurrent sénior, dans la limite de 5 chorégraphies sur un même concours pour le chien".

- Avec les inscriptions en ligne, nous contrôlons le nombre de passages par chien, soit 5 dans la journée. Lorsque le chien est inscrit dans deux épreuves classiques et en classe fun, il n'y a pas de problème informatique. Par contre, lorsque le chien est inscrit dans 3 épreuves classiques, par exemple avec un sénior et un junior, le concurrent aura un message d'erreur car 6 passages seront comptabilisés. Nous proposons donc d'augmenter informatiquement le nombre d'inscriptions à 6 pour un même chien. Par contre, le nombre effectif de passages est toujours limité à 5 dans la journée et nous demandons aux juges d'être vigilants à ce sujet. Le contrôle du nombre réel de passages se fera également à la réception des résultats du concours. A ce moment, si le nombre de 5 passages n'est pas respecté, la totalité des résultats du chien à ce concours sera invalidé.

- Paragraphe 6.4 concernant les femelles en chaleurs "Dans les concours, elles ne pourront participer qu'en classe FUN, quelle que soit l'inscription initiale et seront tenues à l'écart des autres chiens durant la journée". Certains concurrents mentionnent la difficulté d'obtenir leurs pointages dans ces conditions et demandent à ce que les chiennes en chaleurs puissent concourir dans les autres catégories. Nous pouvons alors proposer la même organisation que pour le GPF : les 2 passages seront jugés en fin de journée après la classe FUN.

Les femelles en chaleurs ne sont pas autorisées à accéder à la salle avant leur prestation. Les concurrents doivent se signaler avant le briefing du matin afin de faciliter l'organisation du concours.

▪ Pour le niveau débutant, nous proposons de créer une classe HTM et une classe FREE comme pour les autres niveaux. Avec cette modification, nous souhaitons faciliter la progression de niveau de pratique des concurrents dans leur discipline de prédilection. De plus, nous pourrions automatiser le contrôle de l'obtention des 2 excellents nécessaires pour un changement de niveau

COMMISSION FCI :

La commission existe depuis mai 2017 sous la Présidence de Johanna Saariluoma (Finlande). Elle s'est réunie trois fois pour mettre en place un règlement régissant les compétitions internationales. Le Championnat du Monde de Leipzig en 2017 s'est déroulé selon ce règlement. La prochaine réunion de la commission FCI se tiendra à Paris, la date restant à définir.

CHAMPIONNAT DU MONDE 2018 :

En dernière minute, nous apprenons que l'organisation du championnat du monde 2018 se tiendra en Hollande à Ruinerwold (Hollande), du 20 au 22 Juillet

GROUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS

Responsable du Groupe : Eric TRIVELLIN

Les questions qui m'ont été remontées pour la réunion :

Hébergement des formateurs : Quels sont les critères minima :

Il ou elle a droit à une réception amicale et à un logement confortable pendant la durée de la manifestation et les deux demi-journées veille et lendemain de celle-ci. (Hôtels : correspondant aux anciennes normes deux étoiles ou équivalent)

La Commission donne son accord pour la création d'un autocollant « chiens visiteurs »

Inscriptions aux stages Chiens Visiteurs : Malgré l'inscription en ligne, il est obligatoirement nécessaire que nous continuions à recevoir tous les documents demandés habituellement du fait de la nécessité de remplir et monter les dossiers bien avant le stage (de 4 à 6 heures de travail).

L'ensemble des documents peut être demandé à partir de fichiers mis en ligne sur le site ou sur la partie informations du stage.

Diplômes CV et CAESC : Le fait de les recevoir avant, permettra de les remettre le jour du stage. Cela nécessitera que l'organisateur nous trouve un(e) secrétaire afin de les remplir car le timing des formateurs et examinateurs est déjà suffisamment serré. Il faudra donc demander lors de l'inscription en ligne si la personne est déjà titulaire ou non du CAESC, afin d'en recevoir le bon nombre. Quid des diplômes restants si un ou des chiens échouent ? "Avance" sur prochain stage à venir ou reliquat gardé pour le formateur dans le cas d'une demande de duplicata ultérieur si, par exemple, perte d'un diplôme antérieur, comme déjà arrivé ? Cette mesure sera effective à partir de quand ? Faut-il toujours continuer à faire figurer les N° FAPAC et de licence sur les diplômes ?

Les stages ont été mis en ligne pour toutes les formations afin de faciliter le travail de tous et d'uniformiser l'ensemble de nos stages. La remise des diplômes le jour du stage, permettra d'éviter bon nombre d'échanges de courriers

Réunion : Une réunion des formateurs sera faite cette année (lieu et date restants à définir). Cela nous permettra d'échanger et de discuter d'éventuelles modifications sur le contenu du stage, afin de pouvoir faire une proposition à la Commission.

Implication des clubs : Il apparaît que des licenciés ne bénéficient pas de soutien et de suivi de leurs clubs en ce qui concerne l'activité. Il serait donc nécessaire de faire une communication à ce sujet, ainsi que sur les informations qu'ils devraient fournir en amont des stages.

Renouvellement du GT : Le renouvellement de la Commission aura lieu en mai, après les élections de la SCC. Un renouvellement des GT est donc possible aussi. J'ai posé la question à tous les formateurs pour savoir si quelqu'un souhaitait postuler ou souhaiter un changement au niveau du GT. La réponse est unanime, tout le monde souhaite que le GT actuel reste en place. Donc, si la CNEAC nous renouvelle sa confiance, nous continuerons encore à œuvrer pour cette noble discipline.

GROUPE DE TRAVAIL CANI-CROSS

Responsable du Groupe : Alain VELAY

Propositions :

Formation Directeur de course :

Candidats à la formation :

Pascal METIVIER (Gironde)
Sophie ROUSETTE (haute Garonne)
Bruno MEYER (landes)
Sébastien PUJOL (Haute Garonne)
Jérôme PUIG (Haute Garonne)

Une formation Directeurs de Course sera mise en place prochainement : fin 2018 début 2019.
Un club proche de Toulouse se propose d'accueillir ce week-end de formation CNEAC.

Dossier de candidature disponible sur le site CNEAC :

<http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2015/03/Proposition-candidature-juge-20150303.pdf>

Actualisation du cahier des charges d'organisation d'une course :

Afin de faciliter l'organisation et d'accompagner les clubs, ce cahier des charges a pour seul objectif de permettre à tout club organisateur d'avoir les moyens de mettre en place une manifestation exemplaire.

Gestion administrative d'un challenge « multi-fédéral ».

Il s'agit d'une ou plusieurs courses jugés par des Directeurs de course (arbitres) de plusieurs Fédérations.

L'organisateur doit :

- Informer les responsables de toutes les fédérations concernées pour obtenir l'accord d'organisation.
- Mettre la course au calendrier de toutes les fédérations.
- Prévoir une réunion de concertation entre les DC et Arbitres afin d'harmoniser les jugements et faciliter l'organisation et le déroulement de la manifestation.

A l'issue de la manifestation l'organisateur devra faire un compte rendu au GT.

Progesco Cani-cross

Le développement d'un « Progesco Cani-Cross » permettra aux clubs organisateurs de gérer plus facilement les engagements et les résultats des courses CNEAC

- Simplification des inscriptions avec l'engagement en ligne
- Meilleures statistiques sur la participation
- Centraliser et archiver les résultats.

Les engagements des licenciés des autres Fédérations sur nos courses sera possible après la création d'un espace CNEAC.

Les GPF Cani-Cross :

- GPF 2018 : les 15 et 16 septembre à Olonne (Vendée)

Directeurs de course : Roger LALLEMAND et Sylvie ROBERT

- Appel à candidature pour le GPF 2019

Projet 2019 :

Mise en place d'un stage Perfectionnement : niveaux débutants et confirmés

Etablir une liste de compétiteurs intervenants CNEAC

Le guide pour l'organisation d'un cani-cross

GRUPE DE TRAVAIL CHIENS d'ATTELAGE

Responsable du Groupe : Gérald DELALANDE

PROPOSITIONS :

1 GROUPE DE TRAVAIL

- Démission de Gilles AYMARD de toutes ses fonctions
- Membre Groupe de Travail
- Examineur et Intervenant

2 INTERVENANT ET EXAMINATEUR

Démission de M TESTIER Francis de sa fonction d examinateur et d intervenant

Proposition de M SARAZIN Denis comme élève examinateur suite à sa candidature validée par sa Territoriale - Champagne Ardennes (cf. annexes ci jointes)

- Adhèrent de l'Avenir Canin des Lys depuis 2010.
- Membre du Comité depuis 2015
- Licencié Attelage depuis 2011

3 GPF 2018

Désignation de M TOINEN Yannick comme examinateur du GPF 2018

4 PRIX ENGAGEMENT GPF

Sachant que l'ensemble des inscriptions pour un concours classique est de 20 €

L'engagement à un GPF de chien d'attelage passe à 25 €

5 GPF 2019

2 Candidatures pour 2019 :

- Club de Ste Euphémie en Rhône Alpes et
- Club de St Dizier en Champagne Ardennes

Le Club de St Dizier a été retenu pour l'organisation du GPF 2019

Le club de Ste Euphémie organise un concours chien d'attelage tous les 2 ans
Soit 2019 puis 2021

Une proposition d'organisation pour 2021 sera faite au club de Ste Euphémie

6 GPF 2020

Une candidature pour 2020 le Club de Néronde

Le choix de l'organisation pour 2020 se porte donc sur le Club de Nérondes

7 NORME POUR ETRE CANDIDAT EXAMINATEUR

« Avoir **soi-même** monté un chien en classe 2 avec au moins un qualificatif « Très Bon »

En sus des conditions énoncées dans « Règlement juges d'épreuves disciplines CNEAC »

8 SITE ONGLET ATTELAGE

Ajouter dans documents Paragraphe Formation Examineur

« Le règlement des juges des épreuves des disciplines de la CNEAC »

Supprimer dans Documents paragraphe Formation Examineur

Les documents : Elèves juges d'Agility Coursus et Elèves Juges d'Agility contenu

Supprimer dans sous onglet Formation puis Initiation

La liste des délégués en bas de page

9 REFONTE REGLEMENT HARMONIE

Les ajouts sont surlignés en, jaune

GROUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE ET LICENCES

Responsable du Groupe : Jean-Denis DEVINS

Propositions :

- Homologation des résultats des événements au calendrier de la CNEAC

Pour tous les événements gérés via le calendrier, l'homologation des résultats doit être réalisée par le Secrétariat Général ou par le responsable du GTIL par délégation.

- Travailler sur une évolution des licences qui consiste à faire disparaître la notion de licence jeune et sénior au profit d'une licence à plein tarif et à tarif réduit.

Cette évolution a pour objectifs de simplifier la communication et la compréhension de l'existence de la licence ainsi que de donner plus de latitude aux GT d'activité pour gérer les différenciations d'âge des licenciés.

GROUPE DE TRAVAIL FORMATION – EDUCATION – ECOLE DU CHIOT

Responsable du Groupe : Monsieur Alexandre BALZER

Propositions :

- Deux stages MEC 1 ont été organisés en Corse selon des modalités particulières, correspondant au statut insulaire de l'île.

Proposition : Cette opération sera reconduite pour une formation à La Réunion.

- Les stages proprioception vont se faire prochainement. Dans un premier temps, les personnes intéressées pourront s'inscrire à un stage qui leur permettra de devenir « formateur » pour ces stages proprioception. Il sera donc organisé prochainement deux stages de formation, ouverts à tous les MEC1. **Merci d'attendre les feuilles d'inscription, dans les semaines à venir.** A charge pour ces personnes formées de transmettre « la bonne parole ». Ces futurs stages d'une journée n'entrent pas dans le cursus de formation des Mec. Ce seront des stages ouverts à tous les licenciés CNEAC.

Proposition : Les deux stages permettant la formation des formateurs est pris en charge par AnimoConcept, à l'exception du vétérinaire qui interviendra une demi-journée. Le vétérinaire pressenti est le DR Karine LE BLEIS, vétérinaire spécialisé dans la rééducation fonctionnelle et formatrice depuis de nombreuses années pour la CUN-cbg. Les frais de déplacement, d'hébergement éventuel et d'honoraires (250 euros) seraient à la charge de la CNEAC.

- Le stage organisé les 13 et 14 janvier s'est très bien passé. Douze « anciens » formateurs étaient présents le samedi et 15 nouveaux formateurs étaient présents le samedi et le dimanche. A la suite de ce stage, les personnes sont proposées comme formateurs CNEAC pour l'ensemble des stages MEC1, MEC2 et école du chiot. Merci à eux et bienvenue.

BISEN Jean Claude	Adresse : les cuns, 12120 Salmiech Numéro de téléphone : 06 83 39 16 34 Adresse mail : jcbisen@orange.fr
CASADEVAL Albert	Adresse : 7 rue du Vallespir 66300 Tresserre Numéro de téléphone : 0629961806 Adresse mail : alcani84@gmail.com
DELALANDE Gérard	Adresse : 3 Rue Montoiseau 39360 JEURRE Numéro de téléphone : 06 87 58 06 37 Adresse mail : gerald.jurasud@gmail.com
FOURCOT Hélène	Adresse : 47 rue la Vanoise 21110 Genlis Numéro de téléphone : 06 85 42 23 40 Adresse mail : helene.fourcot-agniel@wanadoo.fr
JACQUES Philippe	Adresse : 8rue Hippolyte BERANGER 60350 BERNEUIL SUR AISNE Numéro de téléphone : 0637931555 Adresse mail : pj1955@hotmail.fr
KREISS Jeanine	Adresse : 83 rue principale 67630 Niederlauterbach Numéro de téléphone : 06.60.18.57.86 Adresse mail : japimoon@neuf.fr
LALLIGANT Fabrice	Adresse : 1 les bouchets gouverneurs – 89 270 Mailly la Ville Numéro de téléphone : 06 60 28 99 04 Adresse mail : fabrice.laligant@wanadoo.fr
LAPOYRIE Fabrice	Adresse : 11chenin des danses Saint Just Saint Rambert 42170 Numéro de téléphone : 06 30 21 33 52 Adresse mail : joelle.clubcaninforezien@gmail.com
MEDAUER Corinne	Adresse : 9 rue Neuve 67470 SELTZ Numéro de téléphone : 06 40 95 24 40 Adresse mail : vulco67@gmail.com
MORILLON Fabienne	Adresse : 393 ROUTE DES GRANDS CHAMPS – 40160 YCHOUX Numéro de téléphone : 06 08 48 26 59

	Adresse mail : fabienne.morillon@gmail.com
PAYETTE Pascaline	Adresse : 1 rue Charles de Gaulle 69210 l'Arbresle Numéro de téléphone : 06 63 82 38 57 Adresse mail : pasc@pasc.fr
PELLEGRINO Michèle	Adresse : 6 allée Fernand Braudel 33160 St Médard en Jalles Numéro de téléphone : 06 75 88 02 11 Adresse mail : courandair34@hotmail.com
QUIN Serge	Adresse : 11 Allée Antonio Vivaldi – 13920 St MITRE LES REMPARTS Numéro de téléphone : 06.65.27.89.50 Adresse mail : quinserge@gmail.com
WLAZLO Sophie	Adresse : 7 impasse des pins, 60150 Le Plessis Brion. Numéro de téléphone : 07 86 39 79 85 . Adresse mail : wlazlo.sophie@laposte .net
SERVAIS Patrick	Adresse : Le Semiramis A104, 9 bd Voltaire, 13500 MARTIGUES

GROUPE DE TRAVAIL HANDI

Responsable du Groupe : Monsieur Jacky BLANC

1 - Bilan des Licences Handi au 28 mars 2018

						Disciplines pratiquées par les licenciés							
	Licenciés	1 ^{ère} Licence	Propriétaire	Conducteurs	Nbr Chien	Ag	Fb	Fr	Dd	Cc	At	Cv	Ed
C1	6	1	6	0	7	6	0	0	1	0	0	0	1
C3	29	2	19	9	42	28	2	0	1	0	0	6	11
C4	16	4	13	3	19	14	0	0	0	0	2	5	5
C5	5	1	5	3	8	5	1	0	0	1	0	0	2

A ce jour, 56 licenciés Handi sont enregistrés pour un total de 76 chiens.
7 licenciés ont déposé cette année leur première demande de licence Handi.
La majorité des licenciés Handi pratique l'Agility (53 licenciés).

Groupe de Travail Agility

Responsable Madame Maryannic JOURDEN

Propositions

1. Conditions de participation aux sélectifs EO-AWC 2019

Les sélectifs EO-AWC sont au nombre de trois. Ils comptent tous les trois à la fois pour la sélection équipe de France EO ainsi que pour la sélection équipe de France AWC.

Les sélectifs étant limités en nombre de chiens, les conditions ci-dessous ne sont que des pré-conditions amenant la possibilité de participer à ces sélectifs. Les dossiers présentant les meilleurs qualificatifs seront retenus dans la limite des places disponibles.

- a) Le chien doit être en possession d'une licence CNEAC de l'année en cours.
- b) Les trois sélectifs sont ouverts à tous les chiens.
- c) Le chien doit pouvoir présenter 5 qualificatifs Excellents (5,99 points de pénalité au maximum) obtenus avec 5 juges différents sur des épreuves de l'année 2018 parmi les suivantes :
- les épreuves d'agility 3 (en France ou à l'étranger)
 - les épreuves d'agility Master (en France) (on rappelle que seuls les qualificatifs obtenus en grade 3 sont recevables)
 - les épreuves d'agility des Sélectifs EO-AWC (appelés auparavant Sélectifs FCI)
 - les épreuves d'agility de l'European Open
 - les épreuves d'agility 3 de la finale du Championnat de France
 - les épreuves d'agility Master de la finale du Grand Prix de France
 - les épreuves d'agility 3 des Sélectifs pour le Championnat de France
 - les épreuves d'agility Master des Sélectifs pour le Grand Prix de France

Pour les jeunes chiens, il est autorisé de présenter des qualificatifs Excellents obtenus en Agility 2 ou Agility Standard si ces qualificatifs sont obtenus lorsque le chien a moins de 30 mois révolus. Dans ce cas, il faut impérativement écrire (à la main) la date de naissance du chien sur le justificatif.

Exemple : un chien né le 15 janvier 2016 aura 30 mois le 15 juillet 2018. Ce chien pourra présenter des qualificatifs en Agility 2 ou Agility Standard obtenus entre le 1er janvier 2018 et le 15 juillet 2018. À partir du 16 juillet 2018, les qualificatifs pour ce chien doivent être obtenus en Agility 3 ou Agility Master.

Joindre les 5 qualificatifs présentant les vitesses d'évolution les plus élevées.

d) Exceptionnellement et uniquement pour les conducteurs pouvant justifier d'au moins un des cas suivants lors des 3 années précédant celle des sélectifs :

- sélectionné pour représenter la France au Championnat du Monde ;
- sélectionné pour représenter la France à l'European Open ;
- sélectionné pour représenter la France à l'European Open Junior ;
- podium à une grande manifestation internationale (Pirineos Dog Festival, Border Collie Classic, etc.) ;
- podium à une finale française (Championnat de France 2e degré ou 3e degré, Grand Prix de France Standard ou Master ou super-finale) dont le chien n'a pas les qualificatifs exigés au §1.2.c (par exemple, très jeune chien, chien ou conducteur ayant interrompu les concours suite à une blessure, gestation, etc.), il est possible de soumettre une demande d'engagement sur dossier.

Dans tous les cas, des justificatifs sont exigés. L'acceptation de telles demandes sur dossier n'est pas automatique – elle sera décidée au cas par cas par le GTA. Le nombre de chiens pouvant être acceptés selon cette modalité est limité à 5 % de la capacité d'accueil définie au §1.1. c. Ces chiens sont acceptés hors quota.

e) Le Coach de l'année précédente, ses adjoints et les membres de l'Équipe de France au Championnat du Monde de l'année précédente sont exemptés des critères définis au §1.2.c (pour un chien).

f) Un seul et même conducteur doit conduire le chien pendant toutes les épreuves des sélectifs auxquels le chien participe. En cas de sélection, c'est ce même conducteur qui devra conduire le chien à l'European Open et/ou au Championnat du Monde.

2. Méthode proposée par le calcul des TPS en grade 2 :

- ✓ **Pour le Grade 2 : Le calcul du TPS est basé sur la moyenne des temps réalisés par l'ensemble des chiens terminant le parcours de la catégorie, majoré de 15%.**

Vitesse minimale pour plafonner les TPS

Agility 2 / Agility Standard

A : 2,5 m/s (au lieu de 3,0 auparavant)

B : 2,6 m/s (au lieu de 3,0 auparavant)

C : 2,9 m/s (au lieu de 3,2 auparavant)

D : 2,3 m/s (au lieu de 2,5 auparavant)

Jumping Standard

A : 2,6 m/s (au lieu de 3,4 auparavant)

B : 2,7 m/s (au lieu de 3,4 auparavant)

C : 3,0 m/s (au lieu de 3,6 auparavant)

D : 2,4 m/s (au lieu de 2,7 auparavant)

3. Dans le règlement d'agility 2018, on peut lire :

A.5.3 Élimination

Le conducteur replace le chien au départ après avoir franchi la ligne de départ (sauf sur ordre du juge).

Après vérification, cette traduction du règlement FCI 2018 est erronée. Il faut lire

A.5.3 Élimination :

Le conducteur replace le chien au départ après que le chien a franchi la ligne de départ (sauf sur ordre du juge).

Cette erreur de traduction, qui pouvait porter à confusion, est rectifiée dans le règlement.

Sélectifs 2019

Propositions des dates pour les sélectifs équipes de France : E.O, A.W.C. et E.O.J 2019

23 et 24 février 2019 (E.O - AWC)

23 et 24 mars 2019 (E.O - AWC)

20 et 21 avril 2019 (E.O.J)

27 et 28 avril 2019 (E.O - AWC)

Les lieux restent à définir (après validation des différentes territoriales)

QUESTIONS DIVERSES :

- Assurance des concurrents étrangers :

Des concurrents étrangers viennent régulièrement dans nos divers concours. Certains sont possesseurs de carnet de travail délivré par leur O.C.N. Il nous est difficile de déterminer, à partir de ce document,

Elle rappelle l'utilisation du chien attelé pour un emploi ancien ou pour une activité où il était l'auxiliaire de l'homme.

OBJET

Cette épreuve est une épreuve **d'harmonie** entre chien-attelage et conducteur.

Le thème retenu est obligatoirement un thème où le chien a eu une utilité historique. Il doit être basé sur le principe suivant "chien auxiliaire de l'homme" et faire référence au passé historique. (Cf. paragraphe précédent).

Cette épreuve est obligatoire et non notée.

Elle n'influe pas sur le classement général du concours cependant elle est elle-même soumise à un classement à part.

CONDITIONS

Attelage

L'épreuve d'Harmonie est effectuée avec un attelage simple - double ou triple et conduit par une – 2 personnes **maximum** qui ont concouru chacune avec un attelage simple ou double.

(Cas du concurrent qui passe 2 fois en simple avec 2 chiens différents et une fois en double avec un troisième chien).

En double, l'attelage sera frontal. En triple l'attelage sera soit frontal, soit en flèche.

Lors d'un attelage de chiens en double ou en triple, aucun collier, et/ : ou aucun lien ne doit **relier** les chiens au niveau des cervicales.

Conducteur

Le conducteur doit être titulaire d'une licence d'Attelage.

Seul le conducteur ayant participé aux épreuves d'Obstacles et/ou de régularité est autorisé à participer

Et le **Seul** à être costumé.

Charrette

La charrette doit être décorée, (chargée d'outils et/ou d'objets d'époque) pour illustrer un vieux métier.

Le poids dans la charrette doit être raisonnable et l'ensemble de l'attelage et de l'équipement doit être au **maximum** égal au poids du chien.

Aucun animal vivant ne peut être transporté dans la Charrette : (autre chien ou animal de Basse-cour ou NAC)

Le Transport de personnes d'adultes ou d'enfants est strictement interdit.

Chien

Cette épreuve s'effectue avec un ou des chiens en bonne santé et en bonne forme physique.

Il est interdit de costumer ou d'accoutrer le chien. (Port de tout artifice sur le chien : chapeau bonnet lunettes foulard etc. ; (Liste non limitative).

Seul le chien ayant participé aux épreuves d'Obstacles et/ou de régularité est autorisé à participer.

Le port du collier est autorisé et le chien peut être (ou pas) tenu en laisse.

Les chiens catégorisés doivent être muselés. (L'épreuve fait appel souvent à des personnalités qui sont de fait présentes dans l'enclos de présentation ainsi que de nombreuses autres personnes (photographes et vidéastes).

ELIMINATION

Absence de participation du conducteur et/ou du ou des chiens ayant concouru

Attitude manifeste de ne présenter aucun thème historique, soit du conducteur soit sur la charrette

Chien en mauvaise condition physique et/ : ou qui boite.

Poids de la Charrette et de son contenant excédant le poids du ou des chiens attelés.

Accoutrement et déguisement du Chien.

Attelage double ou triple en ligne.

Transport de Personnes : adultes ou enfants et/ou transport d'animaux vivants dans la Charrette.

Toute l'organisation de la manifestation doit être effectuée bien en amont du jour de la course. Le jour J les bénévoles connaîtront la place exacte qui leur est attribuée et les missions dévolues à cette dernière. Un document mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de l'organisation doit être mis à disposition des bénévoles pour les informer

PERSONNEL D'ORGANISATION

Les responsables

- ❖ Responsable de l'organisation (président du club ou responsable de la section canicross ou toute personne ayant le sens de l'organisation) : sa mission est de faire la liaison entre tous et de gérer la manifestation. En tout cas, il n'aura de poste attribué. Il se charge de l'accueil du vétérinaire, des personnalités et des journalistes. Il reste disponible pour le directeur de course
- ❖ Directeur de Course : Il vérifie le balisage, mesure et valide les parcours. Il est responsable du bon déroulement de la course avec le responsable de l'organisation

Il est important qu'un responsable soit nommé pour chacun des trois postes suivants. Ainsi il assure la gestion et les missions de son groupe. Il reste le lien entre les bénévoles et les responsables de la course

Poste Secrétaire

- ❖ Dans l'idéal, un responsable aidé d'un secrétaire pour les saisies des résultats (avec ordinateur et imprimante). En amont de la course : saisie des informations concernant le canicross avec les feuilles d'engagement
- ❖ Deux secrétaires de terrain et deux chronométreurs (le doublage avec les chronos manuels est toujours recommandé pour les chronos informatisés)

Missions avant course

- Ouverture du secrétariat pour les inscriptions et retrait des dossards (bien faire remplir les feuilles)
 - Ne pas hésiter à faire des postes différents pour éviter des files d'attente (une file pour les vtt et une autre pour les coureurs par exemple)

Missions lors de la course

- Appel des concurrents et placements sur la ligne de départ
- Noter les concurrents suivant l'ordre d'arrivée et le temps donné par le chronométreur
- Faire les feuilles de classement et l'affichage des résultats
- Remise des récompenses (trophées, coupes, récompenses)

Poste Logistique

❖ **Gestion des ravitaillements**

- Prendre en charge de l'accueil des participants sur le site
 - Parcage des véhicules et renseigner les concurrents en indiquant les différents endroits du site
- Installation des barnums et des approvisionnements (eaux pour les désaltérer, friandises...)
- Procéder au ravitaillement des participants lors de la course
- Préparation vin honneur

Poste Terrain

- ❖ **Contrôleurs de piste** chargés de la surveillance sur la piste et de communiquer à la base les accidents ou les incidents qui pourraient survenir
 - Repérage et balisage du terrain
 - Signaler par la pose de panneaux, rubalises, peintures les indications de directions sur la piste pour éviter les erreurs de parcours et les dangers
 - Installation des points d'eau
 - Démontage de la piste à la fin de course

Conseil : éviter de compléter les effectifs d'un groupe avec celui d'un autre groupe.

Bien définir en amont les missions

Prévoir des photographes sur les zones des départs/arrivées et sur le terrain (contrôleurs de course)

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- ❖ La course doit figurer au **calendrier national**
 - Il faut demander au C.T.T. la mise au calendrier territorial de la course
 - Après autorisation de la Canine, le C.T.T. inscrit la date au calendrier CNEAC.
 - L'ouverture des inscriptions débute 2 mois avant la date de concours sur le site <https://sportscanins.fr/calendrier> de la CNEAC

Les organisateurs veilleront à demander les autorisations nécessaires auprès

- ❖ Des Services Départementaux Vétérinaires
 - Suffisamment à l'avance (au moins 30 jours avant la course)
- ❖ De la mairie
 - Autorisation d'utiliser les communs
 - Demandes d'affichage sur la commune et les axes menant à la manifestation
 - D'utilisation de système sonore sur la zone de la manifestation (sono)
 - De licence si une vente de boissons est prévue
- ❖ Des organismes concernés par le passage des concurrents (ONF, ONCFS...)
- ❖ Des propriétaires des parcelles utilisées par les courses
- ❖ De l'assurance du club pour un contrat provisoire le temps de la manifestation,
 - Si ce n'est pas prévu dans les conditions générales
- ❖ Ne pas oublier de prévenir le plus proche voisinage de la gêne occasionnée (porte à porte, flyers)
- ❖ Aviser les services
 - De gendarmerie
 - De secours

Conseil : prendre contact avec :

- Les fédérations de chasseurs, si les parcelles sont concernées
- Les clubs sportifs et les associations pour avoir une cohérence dans le calendrier des manifestations locales

PREPARATION

- Prospection d'un lieu adapté permettant toute latitude pour le bon déroulement de la manifestation
 - Avec des sanitaires si possibles
 - Des abris en cas d'intempéries
 - A proximité des parcours
- Recherche d'un directeur de course listé sur le site de la CNEAC : activites-canines.com, onglet « Canicross » puis menu « annuaires »
 - Puis demander sa disponibilité pour venir juger

- Concevoir en s'inspirant des documents, toujours dans l'onglet « Canicross » mais menu « documents »
 - Des feuilles d'engagement (noter une date limite d'inscription impérative)
 - Des demandes de licence à la journée
- Création d'une affiche
 - Ne pas oublier de noter « ne pas jeter sur la voie publique »
 - Si c'est votre création insérer « IPNS » (imprimé par nos soins)
- Créer un plan du site et des parcours (utiliser Google Maps par exemple) à joindre aux courriers
- Courriers d'invitation aux clubs et un autre pour l'invitation des personnalités
- Envoyer les documents et la mise en ligne sur internet et les réseaux sociaux suffisamment à l'avance

Conseil : éviter les inscriptions au poteau (le jour de la course), il est préférable de limiter les engagements à 8 jours avant la course (date qui correspond avec l'envoi de la liste définitive à la DDPP)

Validé SCC le 3 Mai 2018

LA PISTE : partie la plus importante de la course

- Rechercher un circuit adapté :
 - Éviter les passages de routes (car c'est un supplément de demande d'autorisation à la préfecture avec des contraintes pour les épreuves)
 - Éviter le goudron, les sols trop caillouteux
 - Privilégier les sentiers sinueux avec des lignes droites et larges pour faciliter les dépassements.
- Si c'est possible ne pas faire des circuits avec plusieurs tours
- Si vous avez le choix une piste facile sera préférée
- La piste doit être faite de manière à ne pas mettre en danger les chiens ou les concurrents
- La longueur de la piste doit correspondre à la distance publiée. Ne jamais changer cette distance sauf pour des raisons climatiques ou de sécurité qui est annoncée lors du briefing
- Le directeur de course devra visiter la piste impérativement et vérifier le fléchage et mesurer sa longueur. Dans la mesure du possible Il est préférable que le fléchage soit réalisé avec le directeur de course
- Identifier les obstacles, (barrières, ponts, etc.)
- Noter tous les détails sur le plan de piste qui est à l'attention de tous les participants

Conseil : il est primordial de se placer virtuellement à la place des concurrents lors de la recherche et du traçage des parcours (du cani marcheur au cani vététiste et du coureur occasionnel au performeur) pour mieux appréhender le balisage et les trajectoires afin de contenter tout le monde

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS POUR L'ORGANISATION

- Ramasses-crottes et poubelles en nombre suffisant (pour laisser un site propre après-course)
- Panneaux routiers pour flécher le lieu de la course
 - Demander d'autorisation à la mairie
- Barnums (s'il n'existe pas de locaux)
- Balisage zone de contrôle, zones de départ et d'arrivée
 - Faire une demande à la mairie pour le prêt de barrières dites « Vauban »
- Balisage de la piste : ronds rouges, carrés bleus, triangles jaunes, rubalises, panneaux « CLUB », bombes de peinture éphémères et non nocives pour l'environnement, plâtre...
- Piquets pour les balisages
- Filets cordes orange, panneaux direction pour matérialiser les zones de départ/arrivée
- Panneaux d'indication pour les postes secrétariat et parking
- Matériels informatiques (ne pas hésiter à prévoir du matériel en double en cas de non fonctionnement le jour J) et rallonges électriques (un groupe électrogène si besoin)
- Chronomètres en nombre suffisant et vérifiés (piles neuves)
- Tableaux d'affichage (grand panneau) avec :
 - Les plans des pistes
 - Les listes avec les ordres et les heures de départ
- Banderoles ou panneaux de départ et d'arrivée
- Prévoir des dossards en nombre suffisants (dossards traditionnels) qui devront rester visibles pour permettre la collecte des résultats par les secrétaires (accrochés au-devant du vtt ou pouvant se fixer sur le maillot)
 - Penser aux épingles et liens plastiques
- Coquilles d'eau et seaux pour l'hydratation des chiens
 - Penser aux jerricans pour le transport
- Sonorisation couvrant la zone d'arrivée et de départ est très fortement conseillé pour se faire entendre et très Utile pour le briefing
- Prévoir une feuille avec la liste des concurrents avec le N° de dossards pour le juge et les contrôleurs sur la piste
- Caméra, montée sur pied, sur la ligne d'arrivée pour enregistrer les arrivées et ainsi éviter les litiges possibles

- Horloge sur la ligne pour la synchronisation des chronos et les décomptes
- Listes des résultats sur un panneau d'affichage
- Récompenses

Conseil : échange de numéros de portable pour : le directeur de course, le responsable de l'organisation, les contrôleurs de piste, le secrétariat

Attention tous les matériels sont à vérifier avant la manifestation

LE BALISAGE

- Baliser du mieux possible la piste afin qu'aucun concurrent ne se trompe
- Rubalise, panneaux directionnels, flèches au sol
- La piste est aussi balisée avec des panneaux de directions et des panneaux de formes :
 - Carré bleu : indique que la piste va tout droit
 - Rond rouge : indique que la piste tourne à droite ou à gauche (mettre le rond rouge du côté où tourne le tracé)
 - Triangle jaune : indique un danger
 - Deux triangles jaunes l'un au-dessus de l'autre indique le début de zone dangereuse
 - Triangle jaune avec la croix de St André à l'intérieur indique la fin de zone dangereuse
 - Mettre les panneaux environ 15 à 20 mètres avant les virages et des zones dangereuses, en plus des panneaux, utiliser corde, rubalise, banderole...
 - Toujours baliser à la hauteur des yeux du chien et non du concurrent (Environ 40 à 60 centimètres de hauteur) dans la mesure du possible
 - A toute intersection, fermer les pistes à ne pas prendre chaque fois que cela est possible, sinon positionner un commissaire indiquera la bonne direction

ZONES DE DEPART ET D'ARRIVEE

Cette zone est exclusivement réservée aux concurrents

- Il est important d'avoir suffisamment de place pour s'assurer que la zone soit toujours accessible en cas d'urgence
- L'aire de départ sera en forme d'entonnoir pour faciliter l'accès et le départ des concurrents, elle sera suffisamment longue (15 mètres environ) est matérialisée (barrières, filets...) et interdite au public.
- Matérialiser les lignes de départ et d'arrivée
- Plusieurs marquages au sol distants de 3 ou 4 mètres pour permettre l'attente des concurrents suivant leur ordre de départ (départ individuel ou par vague de plusieurs)
- La zone d'arrivée sera matérialisée en forme d'entonnoir inversé d'une longueur de 30 mètres environ.
- Prévoir de l'eau à volonté au départ et à l'arrivée et surtout à mi-distance sur la piste
- Prévoir moyen de communication entre PC course et la piste : téléphones mobiles

VETERINAIRE

- Prévoir un endroit abrité pour installer le docteur vétérinaire (local ou barnum, table et chaise recommandés)
- Il est préférable que le contrôle vétérinaire se déroule dans l'ordre de priorité des chiens au départ
- Les participants doivent être en mesure de présenter leur chien avec les documents demandés

Conseil : attention, le vétérinaire à toute latitude pour prendre les décisions

- Qu'un chien ne prenne pas le départ
- De ne pas faire partir les courses pour des soucis de sécurité animale
- D'interdire les ravitaillements d'eaux et les hydratations dans les bassines en communs (sujets à des problèmes sanitaires)
- Les organisateurs doivent se conformer aux directives des DDPP.

LES BRIEFINGS

- ❖ Le briefing pour les bénévoles les informe de toutes les informations de la journée avec le rappel des postes et du déroulement de la journée (éditer un document reprenant toutes les infos à leur intention)
- ❖ Le briefing pour les concurrents est réalisé 1/2 heure avant le 1^{er} départ, il comporte toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la course :
 - L'organisateur accueille les participants
 - Le directeur de course donne l'heure officielle
 - Présente le croquis indiquant les parcours et les distances
 - Explique le balisage
 - Indique les dénivelés : positif et négatif
 - Signale les zones dangereuses
 - Montre les points d'eau (lieu, disponibilités, etc...)
 - Désigne la présence des contrôleurs sur la piste
 - Rappelle les points du règlement et précise toutes indications pouvant servir les concurrents

LA COURSE

AVANT LE DEPART

- Positionnement des signaleurs aux points stratégiques sur le parcours avant le briefing
- Appeler les concurrents et les positionner dans les starts au moins 10 minutes avant le départ
- S'assurer de leur présence en vérifiant leur dossard par rapport à la liste de terrain
- Donner le signal du passage de la ligne

DEPART

Selon la configuration du terrain, l'impératif de temps et le nombre de partants en canicross, départ :

- En groupe
- En individuel ou par vague à partir de 2 coureurs toutes les 15 secondes jusqu'à 2 minutes

Pour les cani trottinette ou Canivet

- Préférer le départ individuel
 - A partir de 15 secondes jusqu'à 2 minutes

LES CHRONOMETREURS

- Si c'est le cas, il est préférable de doubler un logiciel « Chrono », par des chronos manuels
- Pendant la course, les chronomètres doivent rester à leur poste au départ et à l'arrivée
- Une horloge, sur la ligne de départ, est visible par les organisateurs et les participants
- Ils lancent le chrono au signal du directeur de course et ne l'arrêtent jamais le temps de la course
- A l'arrivée de chacun des coureurs, ils annoncent le temps pour chacun des participants aux secrétaires qui le notent sur la feuille de course en concordance avec le dossard

Conseil : il est préférable qu'une caméra sur pied filme sans discontinuer les arrivées (très utiles en cas de litige)

RESULTATS

- Les résultats des courses sont affichés le plus tôt possible pour permettre au concurrent de connaître sa place et ses performances

CLASSEMENTS

- Un classement de chaque course est effectué
- Les enfants sont appelés tous ensemble pour être récompensés
- Les chiens sont nommés en premier de l'équipe et montent sur le podium
- Les récompenses sont à l'initiative de l'organisation

LA SUITE...

Dans les **huit jours suivant la course** :

- Les feuilles de résultat des courses (en téléchargement sur le site de la C.N.E.A.C. : activites-canines.com puis « onglet canicross » et « documents ») sont envoyées au responsable du Groupe de Travail canicross et au secrétariat de la CNEAC et comportent
 - Le N° de licence et le nom du licencié,
 - Le nom et la race du chien
- La liste des licenciés à la journée avec les chèques de 2€ par licencié à l'ordre de la SCC doivent également parvenir au secrétariat de la CNEAC
- Un autre chèque à l'ordre de la SCC concernant la contribution de 1€ par compétiteur adulte pour budgéter les GPF de la SCC est envoyé au secrétariat CNEAC (à la charge du directeur de course)
- La feuille récapitulative listant les chiens présents au canicross transmise à la DDPP par le vétérinaire

Validé SCC le 3 Mai 2018